

Sujet: [INTERNET] enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE

De : Vincent FRUGIER <v.frugier@orange.fr>

Date : Sun, 7 Oct 2018 14:59:23 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

FRUGIER Vincent,

29 Avenue Emile ZOLA

87570 RILHAC RANCON

à l'attention de Monsieur Le Président de La Commission d'Enquête
enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE

Monsieur Le Président,

Par ce courrier, je vous fais part de ma profonde opposition au projet d'installation d'une usine de méthanisation rue Archimède à Limoges.

Pourquoi il ne faut pas construire sur ce site d'un point de vue "respect de la personne" :

Je travaille en tant que travailleur social, au SAVS de Limoges, situé sur le site de La Fondation des Amis de l'Atelier, aux 17 et 19 rue Archimède, 87000 Limoges.

Ce site regroupe depuis août 2013 plusieurs services et/ou établissements à l'attention de personnes en situation de handicap mental et/ou psychique : un accueil de jour (plus de 25 personnes présentes par jour), un SAVS, un ESAT (20 mètres).

Il se trouve que les futures entrées de ce projet d'usine seront positionnées juste en face du 17 rue Archimède (entrée permettant l'accès piétonnier aux usagers d'un accueil jour, personnes très vulnérables s'il en est et d'un SAVS) et du 19 rue Archimède (entrée utilisée à minima, par plus de 170 personnes quotidiennement, en véhicules ou à pied, par des travailleurs handicapés, des professionnels de l'établissement et des clients de la restauration, de la blanchisserie et de la menuiserie, entre autre.....).

Il se trouve que la future torchère, ses rejets « non identifiés » et sa capacité « d'explosion », se situe en face de l'entrée du 17 rue Archimède... il n'est plus ici affaire de questionnement mais d'angoisse liée à la sécurité et à la santé.

Les personnes que j'accompagne s'informent sur cette future implantation et n'ont de cesse de marquer et d'exprimer leur « mécontentement » et leurs interrogations.

Il en résulte que si certaines de ces personnes accompagnées ne se projettent pas et n'identifient pas toutes les nuisances et tous les dangers, d'autres ont parfaitement intégré que ce projet menaçait grandement leur futur professionnel, leur santé (il est question pour certains de craintes, pour d'autres de sentiment de mépris de leur conditions par les autorités et pour quelques uns de colère....).

Certains travailleurs handicapés envisagent de quitter leur travail si ce projet est validé.

Sans employés, un ESAT peut-il continuer à exister ?

Comment expliquer un projet incompréhensible au niveau du "bon sens" (implanter dans une zone résidentielle et commerciale, une usine nauséabonde avec risques « potentiels » d'accidents industriels comme routiers) à des personnes en difficulté ?....

De plus, outre notre établissement, ce projet est proche d'un accueil de jour pour personnes âgées présentant des pathologies neurologiques (250 mètres), d'une école maternelle (160 mètres), de 2 crèches (respectivement 500 et 700 mètres), d'un collège (700 m).... etc....

La mise en proximité d'une industrie à risques et d'un public vulnérable paraît totalement incompatible avec le devoir de protection de ces populations.

Pourquoi il ne faut pas construire sur ce site d'un point de vue "nuisances olfactives" :

Ce projet ne manquera pas de provoquer des nuisances liées aux odeurs en raison du transport de digestats par camions bâchés (les odeurs ne sont pas censées rester sous la bâche), du stockage sur une zone de 3000 m² à ciel ouvert, du stockage d'entrants également à ciel ouvert, du transport des déchets d'origine animal par camion. L'abattoir génère déjà des odeurs pestilentielles, celles ci seront amplifiées par le transport des déchets.

La société Vol V Biomasse ne maîtrise pas les nuisances olfactives à Quimper. Les riverains subissent des nuisances depuis l'installation. ***Le projet de l'usine de méthanisation de Limoges étant sur les mêmes principes que celui de Quimper, comment ne pas être inquiet et contre ce projet....***

Pourquoi il ne faut pas construire sur ce site d'un point de vue "nuisances sonores" :

Les nuisances sonores liées au fonctionnement, au trafic routier (46 camions par jour à certaines périodes), aux manœuvres des camions (déchargement, bips sonores...) ne manqueront pas de dégrader les conditions de travail et la qualité de vie.

De plus, il est constaté sur d'autres sites des vibrations intenses et continues dues aux moteurs utilisés pour le processus de méthanisation qui vont là encore *avoir des impacts sur l'organisme et la santé des riverains et travailleurs de la ZAC...*

Pourquoi il ne faut pas construire sur ce site d'un point de vue "impact routier" :

L'augmentation du trafic sur un secteur très localisé présentera un risque d'insécurité routière, d'engorgement de la circulation, de risques d'accident, de dégradation des routes, de rejets de matière sur la chaussée.... La circulation piétonne devra être protégée.

Les conditions d'accès (routier et piétonnier) à la ZAC de la Ribière notamment par les personnes handicapées accompagnées par nos services ne sont déjà pas adaptées (carrefours proches de virages, circulation déjà dense, conducteurs pas toujours respectueux du code de la route, trottoirs inadaptés, passages piétons pas toujours bien positionnés, travail de sécurité routière sur les personnes accompagnées pas toujours correctement intégrées par ces personnes...), que se passera-t-il avec cette implantation et les nombreux camions « prévus » par le promoteur du projet mais aussi les autres transports prévisibles, tracteurs notamment ?

Qui assumera les futurs accidents piétonniers comme routier ?

Quid de la dégradation des infrastructures routières par ces mastodontes de la route ?

Le riverain devra aussi payer cela ?

Pourquoi il ne faut pas construire sur ce site d'un point de vue "sécurité" :

Le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation fait mention de risques d'explosion, d'incendie, d'intoxication par le sulfure d'hydrogène, d'anoxie, de pollution des sols par déversement accidentel de digestats.

Qu'en est-il de la maîtrise de ces risques par le promoteur ?

Si ces risques sont invoqués par le ministère, pourquoi prendre le risque d'implanter cette usine en ville ou à proximité d'habitation ?

Pourquoi il ne faut pas construire sur ce site d'un point de vue "risques sanitaires" :

Les risques m'apparaissent sous-estimés par le promoteur.

Qu'en sera-t-il de la qualité de l'air ?

Une usine de méthanisation est une nurserie à bactéries, comment ce risque est-il maîtrisé par le promoteur ?

Est-il pertinent de l'installer dans une zone agro-alimentaire comportant de nombreux restaurants ?

En effet 10 restaurants sont à moins de 500 mètres de la zone de stockage à ciel ouvert. Celui de l'ESAT « La Ribière » est à moins de 100 mètres de la zone de stockage à ciel ouvert mais encore plus proche de la route où les nombreux camions bâchés sauront « répandre » odeurs et déchets à « l'envie » ?

Les nuisances olfactives et sonores présentent un risque pour la santé. Si elles ne sont pas maîtrisées comme à Quimper, on peut s'attendre à des troubles de l'humeur, des céphalées, des nausées, des troubles respiratoires, des troubles du sommeil et perte d'appétit... un impact sur les capacités d'apprentissage... l'exposition à un facteur de stress... ces risques étant décrits par le promoteur lui-même.

Des cas de botulisme ont pu être repérés en Allemagne.

Un troupeau de vaches est mort en Mayenne après avoir brouté un pré comportant une bactérie mortelle pour les animaux, bactérie issue de l'épandage.

A Montpellier, les riverains assistent à une prolifération de mouches. Quel en est l'impact sur la santé ?

Ne peut-on pas craindre que les volatiles et les rongeurs déjà présents sur cette zone, s'accroissent et s'en donnent eux aussi à « cœur joie » ?

Pourquoi il ne faut pas construire sur ce site d'un point de vue "économique" :

Je ne comprends pas l'intérêt économique pour notre ville. Aucune activité commerciale et ***seulement 3 emplois créés*** alors que 19 000 m² seront occupés, ce qui gèlera définitivement le développement de la ZAC (***et combien d'emplois perdus à cause de la proximité de cette usine ?***).

Qui voudra développer une activité à proximité ?

La valeur des habitations et des commerces déjà présents sera dépréciée en raison de la proximité de l'usine et de la concentration d'industries de traitement de déchets et des abattoirs.

Qui voudra s'implanter à cet endroit ?

Qui pourra rester à cet endroit ?

Pourquoi il ne faut pas construire sur ce site d'un point de vue "image de marque" :

Qu'advient-il de la « renommée » de la citée Limougeaude si l'on autorise ce type d'infrastructure nauséabonde et dangereuse à moins de 1300 mètres de son centre... Quel impact sur le tourisme, sur l'économie en général ?

Pourquoi il ne faut pas construire sur ce site d'un point de vue "écologique" :

Je m'interroge sur l'intérêt écologique de construire cette usine à Limoges alors que les zones d'épandage sont majoritairement situées dans l'Indre (32 communes contre 14 en Haute Vienne) et plus précisément au nord de Châteauroux. La trace carbone liée au transport n'est pas évaluée.

Les déchets traités d'origine multiples questionnent la qualité de l'épandage qui en résultera. On y retrouve notamment des déchets de l'industrie du cuir, de la fourrure et du textile mais aussi des produits chimiques.

Le traitement sera-t-il suffisant ?

Contrairement aux présentations du promoteur (page 92), l'usine ne s'intégrera pas aussi parfaitement que décrit dans l'environnement paysager. L'image est en effet tronquée. Le lampadaire d'une hauteur de 12m correspond à la hauteur de l'usine, or l'image ne fait pas apparaître l'usine à la même hauteur. Le document présenté est trompeur.

Le stockage et les déchargements nécessiteront le nettoyage des plateformes. Qu'en est-il des rejets dans la vienne ? dans la source avoisinante ?

Qu'en est-il de l'impact sur les arbres classés remarquables à proximité ?

Quelques réflexions complémentaires pour conclure :

Pour ce qui concerne mon établissement, qu'advient-il de la pérennité de nos activités, de l'accueil et du travail de ces personnes handicapées déjà fragilisées si ce projet aboutit ?...

Questionnement à appliquer sur les diverses entreprises environnantes qui « profitaient » déjà des nuisances olfactives et sonores de l'abattoir et de la station d'épuration proches.

Qu'advient-il de ces riverains déjà éprouvés depuis de longues années par les nuisances olfactives, les nuisances sonores, le mépris et/ou l'indifférence des édiles et décideurs ?

Cette zone géographique n'est-elle destinée qu'au mépris des décideurs et entrepreneurs peu regardants de la sécurité et du confort de vie des autres ?

L'un de ces riverains signifiait lors d'une réunion publique que si ce projet aboutissait, «... ***il n'y aura plus qu'à se mettre une balle dans la tête...*** »...

Qui prendra ce risque ???

Est-il le seul à penser cela ?

Je suis aussi contre les méthodes de non information, de désinformation, utilisées par le concepteur du projet.

Je suis aussi contre les méthodes des édiles locaux qui n'ont eu de cesse de ne pas informer et/ou consulter les riverains pourtant pleinement concernés par une dégradation importante de leurs conditions de vie (*projet sous le coude du maire depuis 2010 et remis à l'ordre du jour il y a moins d'un an en catimini. Pour rappel connaissance de ce projet par les riverains que récemment grâce à la publication de l'enquête publique...*).

Je m'interroge aussi sur les prises administratives de décision. Prend t-on vraiment en compte l'avis des personnes concernées (si oui, l'implantation de ce projet serait déjà logiquement rejeté par l'administration) ?....

Que va t-il se passer pour les riverains des futures autres implantations d'usines de méthanisation, si les modalités administratives pour un projet de ce type ne permettent plus d'enquêtes publiques, à part découvrir le projet une fois la construction entamée ?

Il existe, à proximité de Limoges, dans le nord du département ou dans la Vienne, des territoires distants de plusieurs kilomètres des habitations, proches des infrastructures routières (A20 notamment), qui permettraient une implantation d'usine de ce type qui ne nuiraient à aucun riverain (même si l'exemple de l'usine de SAILLAT rappelle que les vents peuvent charrier les odeurs à plusieurs dizaines de kilomètres) et limiteraient l'impact écologique et l'impact carbone (en rapprochant les zones d'épandages de la zone de « production », les camions de l'Indre n'auraient plus à parcourir une distance moyenne de 150 kilomètres).

Ne pourrait-on pas finalement résumer cette implantation incompréhensible sur le site de la Ribière par une formule du type « **le profit des uns au détriment de la sécurité des autres** » ?

Pour toutes ces nombreuses et bonnes raisons justifiées, je suis, Monsieur le Président, totalement opposé à l'implantation d'une usine à Limoges en proximité des habitations, des entreprises et souhaite que ce projet ne soit pas autorisé.

Vous remerciant par avance, et espérant être compris,

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le président de la Commission d'Enquête, l'expression de mes salutations distinguées.

Vincent FRUGIER